



La charte Santé, Sécurité et Environnement de AFRO BLACK CORPORATE bâtiments et decoration

La Direction Générale de AFRO BLACK CORPORATE s'engage dans une politique de :

- *Protection de la santé de son personnel.*
- *Sécurisation, protection et préservation de l'environnement.*
- *La sécurité est une priorité à AFRO BLACK Co.*
- *La protection de la santé du personnel de AFRO BLACK Co et des sous traitants est aussi une priorité.*
- *La base de la sécurité est la prévention car prévenir vaut mieux que guérir.*
- *Il est strictement interdit de fumer ou de consommer des boissons alcooliques dans le chantier ou à proximité d'un autre employé.*
- *L'utilisation du téléphone portable doit être règlementée.*
- *AFRO BLACK Co s'engage à protéger les installations éventuelles du voisin et l'environnement en général lors de l'exécution des travaux.*
- *Nous devons tous combattre les accidents en veillant à notre propre sécurité et à celle des autres.*

Cette politique s'exerce dans le strict respect des lois et règlements en vigueur au Cameroun et conformément aux bonnes pratiques reconnues pour les entreprises de bâtiment et travaux publics.

La qualité du travail de chacun dépend de sa volonté à respecter cet engagement.

Cet engagement nous permettra de maîtriser les risques d'accidents auxquels les employés sont exposés tout en associant nos fournisseurs et nos sous traitants.

Fait à Douala, le 19 Janvier 2009

Le Directeur Général